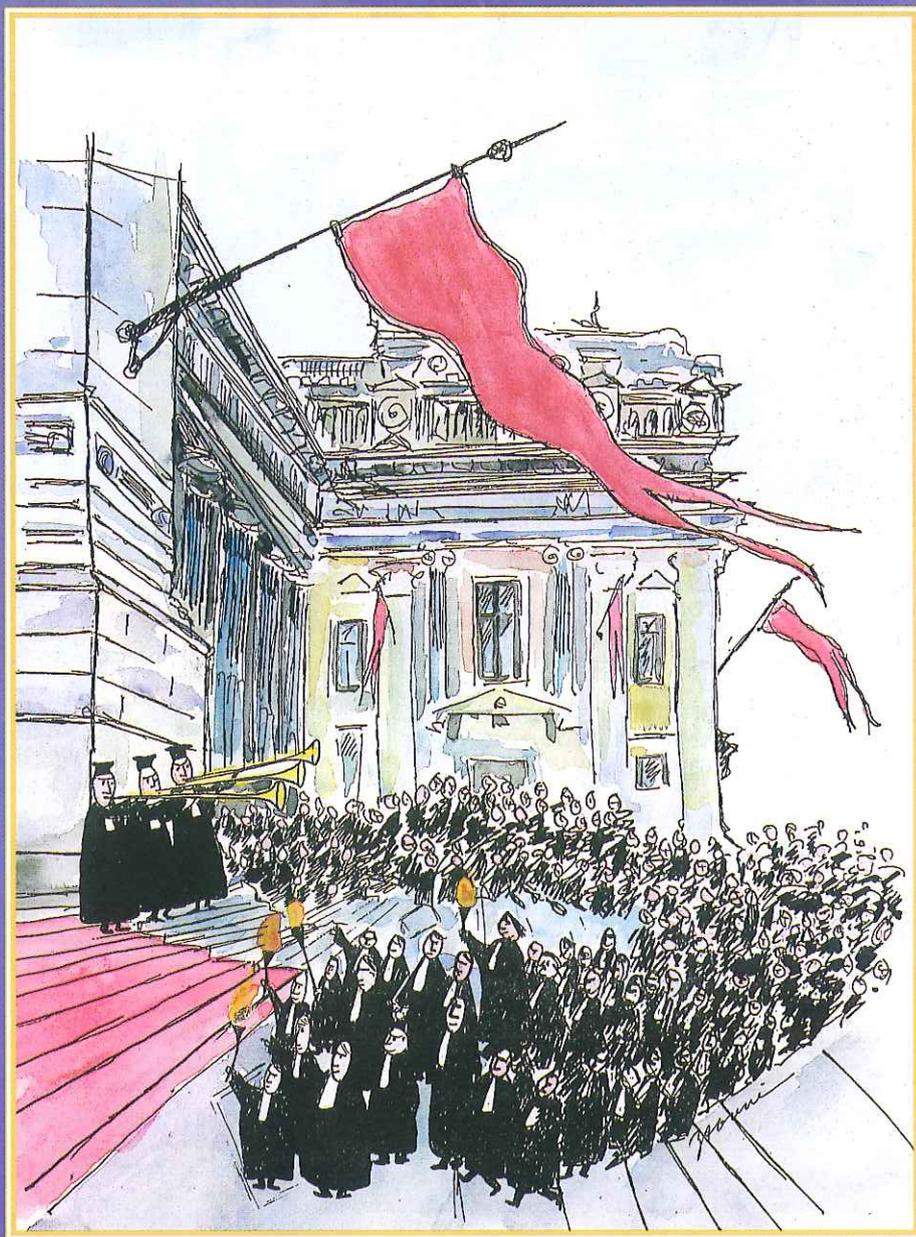


La Conférence

ANNÉE JUDICIAIRE 1996-1997 • N°3 • JANVIER-FEVRIER 1997



3



BMW BRUSSELS (QUARTIER LOUISE): LA CONFIANCE TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS.



Découvrez un monde de confiance où la perfection est un objectif permanent. Le professionnalisme du personnel s'appuie sur une infrastructure de haut niveau. Son sérieux, sa compétence et sa maîtrise technologique sont votre meilleure garantie pour vos entretiens et vos travaux de carrosserie. Pour votre facilité, nous mettons un parking à votre disposition.

BMW Brussels

Succursale de BMW Belgium s.a.

Rue du Magistrat 22
1000 Bruxelles (Quartier Louise)
Tél. 02/641 57 11



SI VOUS AIMEZ CONDUIRE.

La Conférence



La Conférence N°3
Janvier-Février 1997

Cotisations

Voici le montant des cotisations pour l'année judiciaire 1996-1997 :

- stagiaires : 500 F
- conjoint non avocat d'un avocat stagiaire : gratuit
- avocats inscrits au tableau :
 - moins de 10 ans de barreau : 1.900 F
 - 10 ans de barreau et plus : 2.900 F
- conjoints non avocats inscrits au tableau : 1.500 F
- membres de la famille judiciaire : 2.900 F
- membres sympathisants : 4.000 F

Seuls les membres en règle de cotisation peuvent participer aux activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont seuls admis à participer aux élections en fin d'année.

Faites-vous membre de la Conférence du Jeune Barreau en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint au compte n° 953-0181713-01 de la Conférence. Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Soyez-en déjà remercié.

Sommaire

5 Éditorial

5 En direct de la rédaction

Chroniques

- 9 • Billet d'humeur, par Pervenche
- 11 • Chronique théâtrale, par Pierre Winand
- 13 • Le droit qui change, par Florence Heenen

Voyage

- 16 • Voyage en Afrique australe

20 Petits et grands échos

Activités

- 23 • Rentrée judiciaire
- 24 • Grande conférence Marie-France Botte
- 24 • Palais littéraire Hippolyte Wouters
- 24 • Tournoi de squash
- 25 • Nuit des commissaires
- 25 • Formation continue en informatique

Recyclages

- 24 • Le rôle de l'avocat dans l'expertise
- 25 • Les droits de succession
- 25 • L'interdépendance des contrats

26 Agenda et petites informations

CAHIERS DE DROIT EUROPEEN

Rédacteur en chef

Léon GOFFIN

Professeur émérite à l'Université de Louvain
Avocat honoraire au Barreau de Bruxelles

Directeur

Jean-Victor LOUIS

Professeur ordinaire à l'Université de Bruxelles

Secrétaire général

Denis WAELBROECK

Maître de conférences à l'Université de Bruxelles
Avocat au Barreau de Bruxelles

Secrétaire

Frédéric LOUIS

Avocat au Barreau de Bruxelles

Depuis 1965, les *Cahiers de droit européen* fournissent une réflexion et une documentation de haut niveau, proche de l'actualité, sur l'évolution de tous les domaines du droit européen, y compris celui qui relève des organisations non communautaires.

Les *Cahiers de droit européen* sont le fruit de la collaboration des plus éminents spécialistes internationaux, hauts magistrats européens, professeurs d'universités européennes, avocats de renom et hauts fonctionnaires, etc.

Les *Cahiers de droit européen* sont depuis 1965 à l'avant-plan des publications européennes dans ce domaine.

Leur publication a été reprise, en début de 1994, par les **Editions juridiques Bruylant**.

Abonnement 1996 :

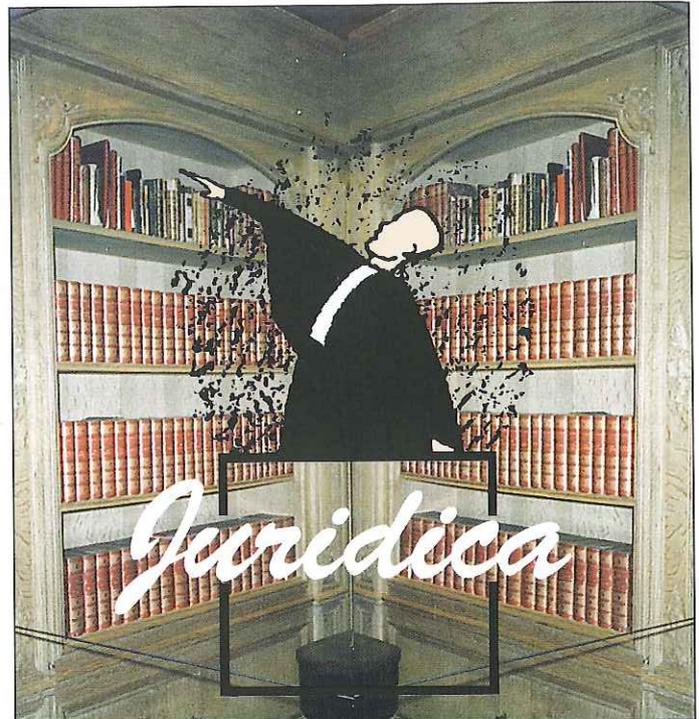
5.400 FB pour tous pays, frais d'envoi ordinaire compris.

Etablissements Emile Bruylant

rue de la Régence, 67 - 1000 Bruxelles

Tél. : 32 2 512 98 45 - Fax : 32 2 511 72 02

BBL 310-0101028-40



Achat & vente de livres
et de revues juridiques
Estimation bibliothèque

Fax : 02/647.05.05

rue Elise, 45 - 1050 Bruxelles - Tél.: 02/647.05.39
(uniquement sur rendez-vous)



CAISSE PRIVEE BANQUE - PRIVATE CAS BANK
CAISSE PRIVEE BANQUE - PRIVATE CAS BAN
CAISSE PRIVEE BANQUE - PRIVATE CAS BAN
CAISSE PRIVEE BANQUE - PRIVATE CAS BAN

CAISSE PRIVEE BANQUE - PRIVATE CAS BANK
CAISSE PRIVEE BANQUE - PRIVATE CAS BAN
CAISSE PRIVEE BANQUE - PRIVATE CAS BAN
CAISSE PRIVEE BANQUE - PRIVATE CAS BAN

CAISSE PRIVEE BANQUE

L'ART D'ETRE VOTRE BANQUIER

L'art d'être votre banquier.

Notre vocation se définit sous le signe de l'artisanat le plus noble : vous faire bénéficier d'une tradition bancaire fondée sur l'excellence, le conseil personnel, la défense éclairée de vos intérêts. Oeuvrer pour vous avec compétence et fierté.

A une époque où l'informatique est parfois sacralisée au détriment du service, la Caisse Privée Banque concilie deux atouts : la tradition artisanale et les apports technologiques les plus évolués.

C'est tout un art.
L'art d'être votre banquier.

Caisse Privée Banque S.A
Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles
Tél. 02/518 92 11 - Fax 02/513 58 94

Marc Demartin

Editorial

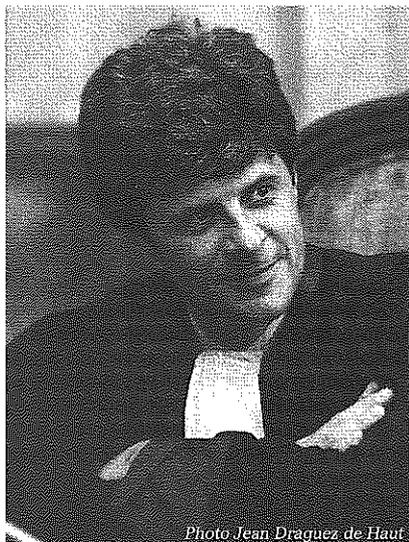


Photo Jean Drapez de Haut

A peine nos confrères parisiens nous ont-ils quittés après leur brillante prestation du 19 décembre dernier à l'occasion de la Conférence Berryer qu'une nouvelle équipe arrive pour la Rentrée de Bruxelles. Le Palais va se décorer de perluques, de bavettes en dentelles, nos oreilles frémiront de bonheur sous les accents chantants des confrères du sud et le bagout français.

Pendant quelques heures notre Palais sera la Tour de Babel. Les représentants des pays d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie écouteront religieusement le discours que prononcera Maître Nathalie Dumont dans ce temple babylonien.

Ces moments et ceux qui suivront lors du banquet aux Halles de Schaerbeek (rénovées) seront magiques.

Ce sera l'occasion traditionnelle de rencontres confraternelles chaleureuses.

Cette Rentrée, point d'orgue de l'année judiciaire pour notre Conférence, aura lieu toutefois dans un climat un peu particulier.

On ne peut en effet ignorer l'agitation qui règne depuis quelques mois dans notre pays. La Marche Blanche nous a révélé que, contrairement à ce que nous pensions, les citoyens veulent une société qui mette son énergie (et son argent?) dans sa justice.

On pensait que les réflexes et même la réflexion des Belges étaient étouffés par nos institutions et notre contentieux linguistico-politique.

Les 350.000 manifestants ont prouvé le contraire.

Je crois que c'est une chance que

nous devons saisir et que d'ailleurs certains barreaux ont déjà saisi.

La justice est dans un régime démocratique le garant du respect des droits.

Elle est indispensable et devrait être l'objet de toutes les attentions. Toutefois jusqu'il y a peu, hormis les gens de justice et quelques personnes considérées comme des idéalistes farfelus, personne ne s'y intéressait.

La justice, qui par nature gère le pouvoir, est restée le parent pauvre de nos institutions.

Ne pensez-vous pas que les barreaux doivent profiter de l'élan national dont nous sommes témoins pour remettre la justice à sa place dans notre société?

Dans le fond, c'est nous qui sommes les plus proches du justiciable.

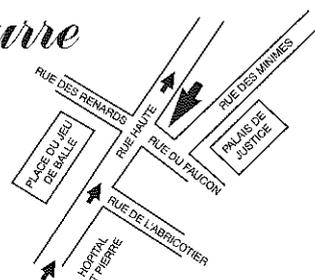
Certains confrères m'ont interpellé en ce sens. Ils ont fait le serment de ne plus fermer les yeux ni la bouche devant les dysfonctionnements qu'ils découvriront.

Ne pourrions-nous pas tous faire de même?



La Cuisine au Beurre

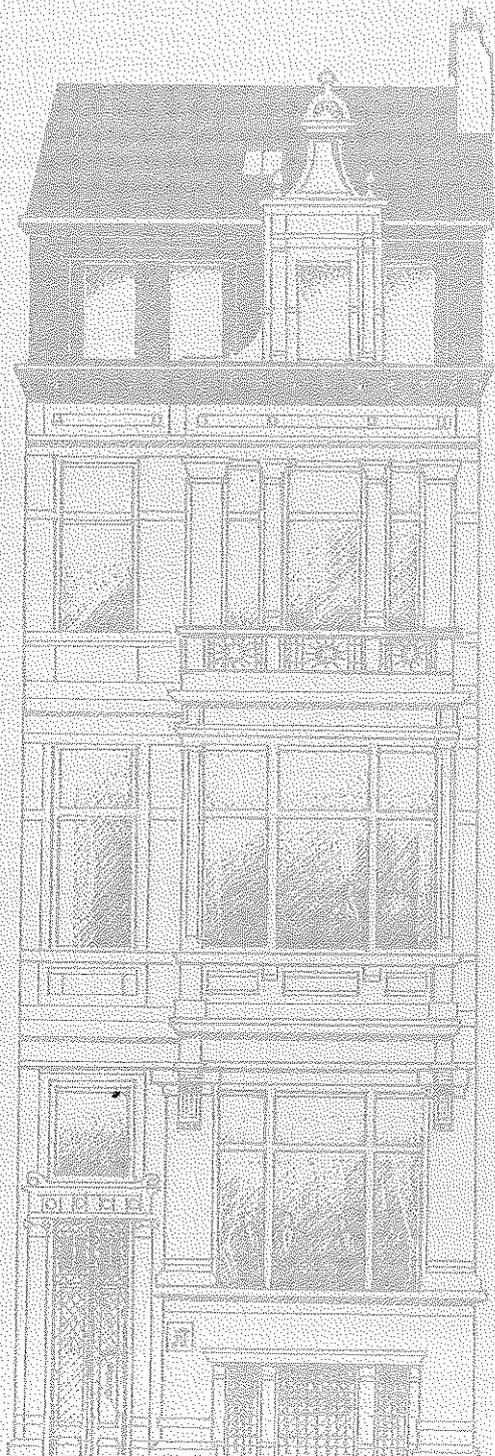
- La frisée aux lardons 290,-
- L'effeuillé de choux de Bruxelles aux gésiers confits 310,-
- Le waterzooi de volaille 420,-
- Le magret de canard grillé au caramel d'épices 480,-



Rue du Faucon, 2a • 1000 Bruxelles
Tél. et Fax 02/502.19.81
Ouvert de 12h à 15h et de 18h30 à 23h
Fermé dimanche et jours fériés



CAISSE DE PREVOYANCE
DES AVOCATS
ET DES HUISSIERS DE JUSTICE



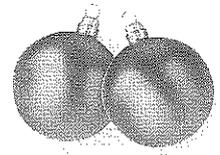
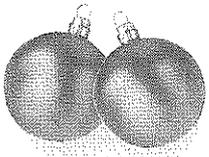
FONDS DE PENSION

- capital extra-légal à l'âge de 65 ans
- au choix - réversible à 60 % sur la tête du conjoint ou du cohabitant survivant - ou non-réversible
- en cas de décès, sur simple demande, le paiement immédiat de la réserve mathématique de la rente projetée, sous forme d'un capital
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 10.000 BEF et 80.000 BEF et fiscalement entièrement déductible en tant que charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITE

- une allocation inconditionnelle de 100.000 BEF par an, à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, allocation unique inconditionnelle de 100.000 BEF pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 160.000 BEF/an après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 160.000 BEF/an (180.000 BEF pour un ménage) après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficulté

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. 02/534.42.42
Fax 02/534.43.43

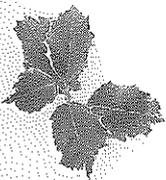


*La Conférence du jeune barreau
vous souhaite
une bonne et heureuse année 1997.*



Photo Jean Duchénois de Haut

Qu'elle vous soit douce et prospère ...



Le plus court chemin entre vos dossiers et vous.



N°1 des logiciels pour avocats

CICERO
LawPack[®]

déménagement...

nouvelle adresse
à partir du 01/01/1997

INFORMA Europe sprl
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvertem
Tél.: 02/272.03.80 • Fax: 02/272.03.85

Numéro vert : 0800/91.080
e-mail : informa@tornado.be

Oui, je veux améliorer le rendement de mon cabinet grâce à l'informatisation.

- Je désire m'informer sur CICERO LawPack.
Envoyez-moi toute la documentation sans engagement de ma part.
- Je désire être contacté pour une démonstration gratuite.

Nom :

Cabinet :

Rue :

Code postal :

Lieu :

Téléphone :

Envoyez ce talon à :
INFORMA Europe sprl,
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvertem
Fax 02/272.03.85

Billet d'humeur

A la buvette

Pervenche couleur de ses yeux

Moi, être spécialiste ? Ecrire dans des revues, parler dans des colloques, voir mon nom dans les journaux et ma tête à la télé !! Ca n'est pas mon genre.

Moi, ce que j'aime, c'est un avocat basique.

D'ailleurs, si je n'aimais pas être avocat basique, j'écrirais dans des revues, je parlerais dans des colloques... Ca ne tient qu'à moi, après tout, après tout, hein ?

Mois, je suis généraliste par goût, voire même par vocation.

Comme dit mon épouse, ça s'intègre mieux dans mon système de valeurs.

Moi, mon plaisir, c'est d'arriver au bureau le matin très tôt (sinon, je n'ai pas de place pour me garer et un box à 3.500 F., merci bien !), de prendre le courrier dans la boîte (je garde les ficelles, c'est un vice), de parler avec ma secrétaire du blocage des salaires et lui expliquer qu'indépendant, ça n'est pas comique non plus tout en buvant du café dans MA tasse rouge avec des coeurs dessus (avant, j'en avais une avec la panthère rose, mais je l'ai offerte, puis j'en ai eu une autre avec «I love Rebecq-Rognon», mais j'ai cassé l'anse).

Et puis madame X me téléphone (je ne dis pas son nom, c'est mon secret professionnel auquel je suis tenu, mais tu la connais ! C'est l'ex-femme de ce sale type que je t'ai montré hier ! Mais si ! il était avec l'autre avec sa queue de cheval qui était rousse avant avec son sac à dos). Donc, elle me téléphone pour me demander si elle peut déposer plainte contre son ex-mari du chef d'organisation d'insolvabilité (enfin, elle dit «poser plainte que so-disant la société de son ex est tout

près de se déclarer faillite et qu'il roule dans une vieille 4L, alors qu'il a une BMW dans le garage de la villa qui est au nom de son amie qui est à Uccle et qu'elle n'a même jamais travaillé).

Bon, alors je parle un peu avec elle jusqu'à ce que son kiné arrive et elle raccroche.

Puis, je me mets à conclure en réponse à des conclusions qu'on m'a faxées la veille à 18 heures et que je suis donc supposé recevoir à 9 heures le jour-même. Mais, moi, tu sais, comme je suis au bureau avant 9 heures, je dois te dire que je ne tiens pas compte de cette règle et que je prends ce qu'il y a dans le fax à l'heure que je veux. De toute manière, c'est toujours l'heure d'été sur mon fax, alors je ne sais même pas quelle heure il est. Donc, je m'en fiche.

Bon, soit, après, quand je ne plaide pas - je dis bien quand je ne plaide pas -, je reçois des clients. Tandis que si je plaide, je les reçois

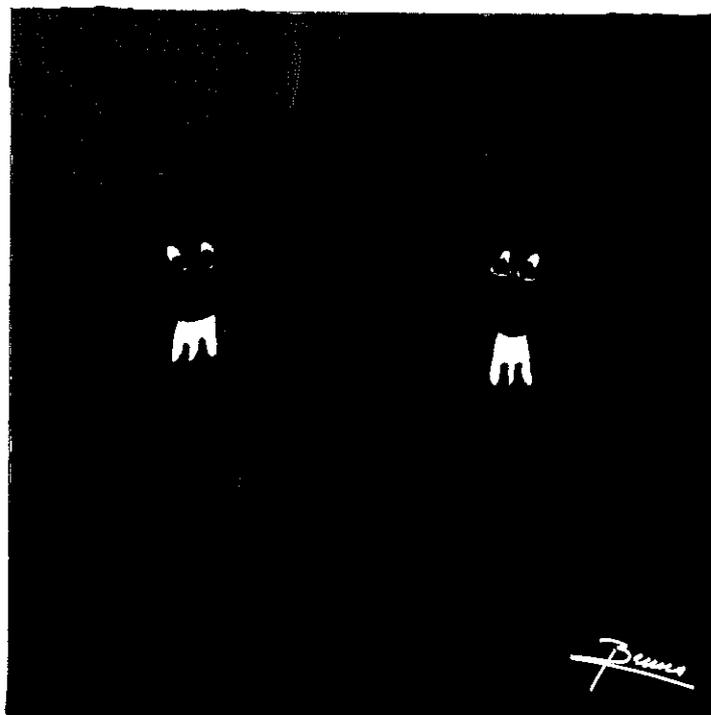
l'après-midi. Bien entendu, si je dois plaider l'après-midi, je les reçois le matin. Et il peut arriver que je plaide le matin et l'après-midi, alors je les reçois soit la veille, soit le lendemain, ça dépend quel jour on est.

Le midi, j'ai décidé que je n'allais pas au restaurant parce que là, tu bois vite un verre ou deux et alors, je sais pas toi, mais moi je ne suis plus bon à rien pour tout l'après-midi, alors ça ne me vaut pas ça.

Donc, je mange un sandwich le plus souvent au crabe et parfois à l'américain - on se fatigue du crabe et de l'américain, mais on y revient toujours, c'est bizarre, hein! -tout en lisant le journal.

Excuse-moi, hein, mais toi tu dis qu'il vaut mieux lire ça qu'être aveugle, moi je te dis que parfois, c'est le contraire. En d'autres termes, vaudrait mieux être aveugle que de lire ça.

Enfin soit. L'après-midi, c'est le



Suite de la page précédente

stress, je peux te dire car il faut bien avouer que tes charges n'augmentent pas en proportion de ce que tes revenus diminuent. Elles augmentent plus que ce que tes revenus diminuent. Tu dois donc travailler plus que deux fois plus pour ne même pas gagner la moitié.

Non, mais ce que je veux te dire, c'est qu'être un avocat basique, si tu n'as pas la vocation, tu ne tiens pas dans ce métier. Et alors ? Tu fais quoi, à nos âges ? Postuler, d'accord. L'examen, ça tu peux encore réussir, mais alors qui me dit que je serai nommé ? et en attendant, tu ne prends pas de

nouveaux clients et si tu n'es jamais nommé, je peux te dire qu'alors tu t'en mords les doigts. Il n'y a pas à tortiller, comme disent les mexicains (tortiller-torillas, elles est inénarrable - de lièvre. Et inénarrable avec un accent circonflexe, comme dit Tobbak. Tu as vu ce débat à la télé dimanche ? Moi, pas, j'étais à la mer).

Bon, alors, tu reprends un café ? Moi, je le prends à la machine - enfin, quand elle marche - il est meilleur qu'au comptoir mais je prends les sucres au comptoir.

Bon, allez, je te laisse. Bonne journée, hein. Regarde un peu ce frelu-

quet avec son G.S.M. ! A la buvette ! Je ris ! Tu veux croire que c'est un factice ? Ecoute ce qu'il dit dans ce G ! Comme si ça ne pouvait attendre qu'il soit au bureau.

Bon, allez, j'y vais. A plutt, comme ils disent maintenant. Excuse-moi, hein mais je prétends que l'avocat de base, on en aura toujours besoin, ne serait-ce que parce qu'au moment précis où je te parle, les spécialistes sont en train de se bouffer entre eux.

Ils sont bien avancés, les imbéciles!

«Traité jurisprudentiel des associations sans but lucratif»

Le statut juridique des ASBL est régi par la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique. Cette loi contient 26 articles consacrés aux associations sans but lucratif. Vu la faible réglementation existant en matière d'ASBL, la jurisprudence constitue une source tout à fait intéressante afin de permettre une compréhension de la portée exacte de ces dispositions.

Le «Traité jurisprudentiel des associations sans but lucratif» est un commentaire sur la jurisprudence en rapport avec les 26 articles de la loi du 27 juin 1921 relatifs aux ASBL.

Les dispositions légales sont analysées article par article en fonction de la jurisprudence publiée depuis l'entrée en vigueur de la loi jusqu'au 31 décembre 1995. Afin de donner au lecteur un aperçu de cette jurisprudence, des extraits des décisions les plus importantes sont repris par ordre chronologique après le commentaire.

Des tables alphabétique, chronologique et par juridiction viennent compléter l'ouvrage.

Auteur : Philippe Coenraets, avocat

Prix de l'ouvrage:

Avec abonnement* : 2968 F

Sans abonnement : 3413 F

*Dans le cadre de l'abonnement à l'ouvrage, une disquette annuelle reprenant le texte de l'ouvrage mis à jour vous sera envoyée et facturée à un prix équivalent à la moitié du prix de l'ouvrage sur papier, soit 1484 F.

'Traité jurisprudentiel des associations sans but lucratif' C'est plus facile et plus rapide par fax : 02/723 10 32

- Oui, je commande l'ouvrage 'Traité jurisprudentiel des associations sans but lucratif'
- avec abonnement au prix de 2.968 F*
- sans abonnement au prix de 3.413 F

* dans le cadre de l'abonnement à l'ouvrage, une disquette annuelle reprenant le texte de l'ouvrage mis à jour vous sera envoyée et facturée à un prix équivalent à la moitié du prix de l'ouvrage sur papier, soit 1.484 F.

Entreprise/institution

Fonction

A l'att. de

Fonction

Rue

N°

Code postal

Localité

Téléphone

Fax

TVA

Date

Signature

Les abonnements couvrent une période d'un an au minimum. Vous pouvez les résilier par écrit au moins trois mois à l'avance. Ne payez qu'après réception de notre facture. Tous les prix s'entendent frais compris. Sous réserve de modification de prix. Wolters Kluwer Belgique (W.K.B. sa) a repris vos coordonnées dans un fichier afin de pouvoir vous informer de ses activités. Conformément à la loi du 08.12.1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous pouvez demander vos données et y apporter des corrections éventuelles.

Vous pouvez également envoyer ce bon de commande par courrier à l'adresse suivante :
Ced-Samsom, à l'attention de Corry Govaerts,
Kouterveld 14, 1831 Diegem

Chronique théâtrale

Mozart assassiné ?

Pierre Winand



Manuela Servais,
Gersande Hospied
et Yves Larec

Lé 20 novembre 1791, dans son appartement du centre de Vienne, Mozart est contraint de s'aliter. Le 5 décembre, à 0h55, il meurt d'une maladie non-contagieuse. Dès que la nouvelle se répand une foule d'admirateurs éplorés se réunit sous ses fenêtres. Pourtant, ils ne seront qu'une dizaine de familiers à être présents, lors de la bénédiction bâclée que le corps recevra, à la hâte, sous le minuscule porche de la Cathédrale Saint-Etienne, dès le 6 décembre après-midi. Et c'est seul que le corbillard fera les 4 kilomètres séparant l'Eglise du cimetière.

Personne n'accompagnera le corps de cet immense compositeur à sa dernière demeure, personne ne sera témoin de son inhumation, qui aura lieu, non pas dans la tombe, payée par son protecteur, le puissant baron van Swieten, mais dans une fosse commune dont l'emplacement précis ne sera noté par personne, les fossoyeurs disparaissant sans laisser de trace.

Le ministre-baron van Swieten lui-même sera révoqué dès le 5 décembre pour des "raisons" restées secrètes à ce jour.

Ni la famille de Mozart, ni ses amis, ni ses collègues et interprètes, ni même les Frères de loge, ne chercheront à savoir où il est enterré,

gardant tous un silence absolu. Bien plus, durant 17 années, sa veuve Constanze, et ses deux fils, ne mettront pas les pieds dans ce cimetière.

Ce n'est qu'en 1829, 38 ans après ces événements, que Constanze justifiera son absence aux funérailles par une tempête de neige, devenue depuis légendaire, et cet enterrement anonyme et clandestin, par l'état misérable des finances de la famille Mozart.

Or, nous possédons le bulletin météo du 6 décembre 1791 à Vienne qui mentionne un "temps doux avec quelques brouillards". Loin d'être pauvre, le couple possédait un appartement de 150 m²

dans le centre de Vienne, affichait domestique, servante, cheval et voiture...Le salaire de musicien de la Chambre impériale perçu par Mozart était confortatble (800 fl.) et ses leçons de piano lui rapportaient dix fois plus que celles données par son père. Les faibles dettes laissées à son décès par Mozart seront épongées par un seul concert posthume. Pourquoi alors cette légende de la pauvreté, pourquoi tant de mensonges ?

On nous dira le compositeur déprimé, angoissé suite à la commande du Requiem par un mystérieux messenger... Vision romantique, mais fausse. Le contrat existe bel et bien pour 450 fl. L'acompte en fut payé, et cette commande n'était livrable qu'en février 1792 seulement. Rien ne pressait donc en décembre 91.

Mozart était à l'époque en excellente santé, en pleine possession de son art, et reconnu par les mélomanes de l'Europe entière! Pour que l'on enterre comme un chien, pareil génie, fallait-il qu'il y ait pour cela des raisons terribles et inavouables ?

L'historien anglais Francis Carr s'est penché sur la mort subite et l'enterrement précipité de Mozart, et démontre dans son livre, " Mais qui a tué Mozart ? " qui sort aux Editions Eder, que la vérité sur

toutes ces questions aurait éclairé la Cour Impériale d'un épouvantable scandale, et mis en péril les revenus futurs de madame veuve Mozart...

Tirée de ce livre, une comédie dramatique " Mozart assassiné ? " sera à l'affiche au Théâtre du Parc du 23 janvier au 23 février prochain, dans une adaptation de Jacques Neefs (qui en assure aussi la mise en scène) et Jérôme Van Win. Sous forme d'enquête, de procès historique, la pièce mêle en présence les proches de Mozart, les suspects potentiels, et leurs trois avocats (interprétés notamment par Jean-Claude Frison, Patricia Houyoux, Manuela Servais, Yves Larec, Rosalia Cuevas, Bernard Detti et Olivier Monneret), tandis que neuf jurés, choisis parmi le public devront prononcer leur verdict à l'issue de la représentation.

Durant les semaines du 11 au 15, et du 18 au 23 février 97, les membres de la Conférence du J.B. et les lecteurs de ce périodique sont invités à assister à ce spectacle à des conditions exceptionnelles (avec près de 35% de réduction sur le prix des places) sur présentation de l'annonce ci-dessous. J'espère que vous serez nombreux à en profiter.

A part cela, j'épinglerai en ce début d'année, la reprise par le

Rideau de Bruxelles de la superbe pièce d'Edward Albee " Trois Grandes Femmes " couronnée aux Etas-Unis par le Prix Pulitzer, du 12 au 21 janvier au Théâtre Jean Vilar, à L.L.N., puis du 3 au 16 février, dans la salle Studio du Palais des Beaux-Arts.

Toujours au Théâtre Jean Vilar, du 22 janvier au 2 février, la pièce que nous avons eu l'occasion d'applaudir avec l'abonnement Théâtre, il y a quelques années à la Valette à Iltre, " Célémène et le cardinal " de Jacques Rampal, avec cette fois Danièle Lebrun et Jean-Claude Drouot. Au Théâtre-Poème, (30 rue d'Ecosse - Tél: 538-63-58) nous pourrions découvrir une création de Claire Lejeune, " Ariane et Don Juan ou Le Désastre " par Monique Dorsel et Franck Dacquín, réjouissante comédie de la méditation jaillissante et joyeusement échangée, mettant en présence ces deux mythes.

Enfin, pour les amateurs de Café-Théâtre, Viviane Collet nous présentera " Deux aurores pour Connie Campbell " jusqu'au 1er février 1997 tous les vendredis et samedis à 22 heures (" Le Jardin de ma Soeur ", à l'angle du quai au Bois à Bruler et de la rue du Grand Hospice- Réservations 217.65.82).

" MOZART ASSASSINÉ ? "

OFFRE SPECIALE CONFÉRENCE JEUNE BARREAU

Semaines du 11 au 15 février
et du 18 au 23 février 97 à 20 heures 15

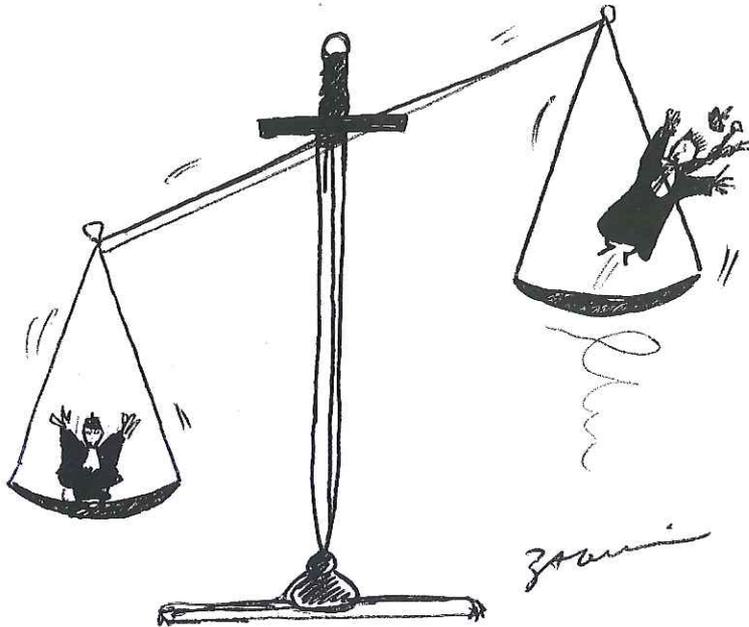
Sur présentation de cette annonce :
550,-Frs la place au lieu de 850,-Frs, et 500,-frs au lieu de 750,-Frs

Réservations au 511.41.47 - 511.23.39
(Veuillez mentionner ce bon de réduction lors de la réservation)

Places à retirer à la caisse du théâtre avec cette annonce
au plus tard le jour de la représentation, à 19 h 45.

Théâtre Royal du Parc - rue de la Loi, 3 - 1000 BRUXELLES

Florence Heenen



En droit des étrangers.

La loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers devait être adaptée aux traités internationaux et aux normes européennes souscrites par la Belgique depuis 1990.

Tel est l'objectif premier de la loi du 15 juillet 1996 (M.B. du 5.10.1996, p.25616).

La loi s'organise également autour de deux autres axes: renforcer le contrôle de l'immigration en Belgique et, préciser ou adapter la loi du 15 décembre 1980 pour tenir compte des évolutions qui se sont produites dans différents domaines.

Les dispositions nouvellement adaptées concernent l'amélioration du statut de l'étranger, la modification de la réglementation relative à l'éloignement des étudiants, et la procédure d'asile tel que plus particulièrement la modification de l'emploi des langues lors de l'examen de la demande d'asile. .

Signalons aussi un A.R. du 10 juin

1996 (M.B. 8 novembre 1996, p.28516) réglant le financement de l'aide urgente et de l'accueil en faveur des personnes envoyées par le Centre d'accueil "Petit Château" en vue d'un accueil temporaire et en faveur des victimes de la traite des êtres humains en 1996.

En droit budgétaire:

Le budget général des dépenses de la communauté française pour l'année budgétaire 1997 a été adopté par le décret du 25 juillet 1996 (M.B. du 8 novembre 1996, p.28519).

En droit social et en droit de la sécurité sociale:

L'octroi de l'aide sociale aux candidats réfugiés - consacré par l'article 57, par. 2 de la loi du 8 juillet 1978 modifiée par la loi du 30.12.92- a donné lieu à une jurisprudence abondante et divergente.

Il s'imposait de remplacer cet article par un texte plus clair, tout en maintenant les principes du texte antérieur. Le chapitre 2 de loi du 15 juillet 1996 précitée (M.B. du

5 octobre 1996, p.25616) s'y consacre et, confirme désormais clairement le principe général selon lequel la mission du CPAS à l'égard d'un étranger qui séjourne illégalement dans le royaume sera limitée à l'aide sociale médicale urgente.

Dans cette même loi, des modifications concernent également l'aide sociale dispensée directement par l'Etat (article 68).

Par ailleurs, - et accrochez-vous bien - l'article 36 de l'A.R. du 19 décembre 1967 portant règlement général en exécution de l'A.R. n°38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants, modifié par les A.R. des 18 août 1972 et 18 mai 1981 a été modifié par l'A.R. du 10 juillet 1996 (M.B. du 17 octobre 1996, p.26705)

Enfin évoquons une loi du 4 octobre 1996 modifiant l'A.R. n°495 du 30 décembre 1996 ins-

Software
Training Center



PHM
COMPUTING

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et Inscriptions

02/374.12.29

taurant un système associant le travail et la formation des jeunes de 18 à 25 ans et portant réduction temporaire des cotisations patronales de sécurité sociale dues dans le chef de ces jeunes. (M.B. du 9 octobre 1996, p.25824).

Et re-enfin, l'A.R. du 19 mai 1993 fixant la procédure devant la Commission permanente de recours de réfugiés ainsi que son fonctionnement a été modifié par un A.R. du 27 septembre 1996 (M.B. du 12 octobre 1996, p.26337).

En droit international:

Le moniteur du 6 novembre 1996 nous informe que la Belgique a ratifié le 24 juillet 1996 la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel faite à Paris le 16 novembre 1972 et qu'elle est entrée en vigueur le 24 octobre 1996. (M.B. du 6 novembre 1996, p.28311).

En droit des marchés publics:

Un important A.R. du 26 septembre 1996 détermine les règles générales d'exécution des marchés publics. Notez que seuls les marchés publics dits classiques et les

marchés publics émanant des établissements et des entreprises publiques tombent sous le champ d'application de cet A.R. (M.B. du 18 octobre 1996, p.26868).

Un autre A.R. du 14 octobre 1996 concerne le contrôle préalable et les délégations de pouvoir en matière de passation et d'exécution de travaux, de fournitures et de services en matière d'octroi de concessions de travaux publics au niveau fédéral (M.B. du 24 octobre 1996, p.27289).

En droit fiscal:

Un A.R. du 27 septembre 1996 modifiant l'A.R. n°30 du 20 juillet 1970 fixe les taux de TVA et détermine la répartition des biens et des services de ces taux (M.B. du 2 octobre 1996, p.25374).

En matière de droit d'accises, mentionnons 2 A.R..

Le premier, du 28 octobre 1996 (M.B. du 1er novembre 1996, p.28069), porte exécution de la loi du 18 juillet 1977 modifiée par la loi du 13 février 1995, relative au régime d'accises des boissons non alcoolisées.

Le deuxième, également du 28 octobre 1996 modifie quant à lui l'A.R. du 29 décembre 1992 concernant la structure et les taux des droits d'accises sur l'alcool et les boissons alcoolisées (M.B. du 1er novembre 1996, p.28070).

En droit administratif:

L'article 9 de l'A.R. du 20 avril 1965 relatif au statut organique des établissements scientifiques de l'Etat a été modifié par un A.R. du 7 octobre 1996 créant un collège des chefs des établissements scientifiques fédéraux soumis à l'autorisation du Ministre qui a la politique scientifique dans ses attributions (M.B. du 15 novembre 1996, p.29045).

En droit pénal:

Le moniteur du 1er octobre 1996 nous renseigne que l'article 472 du C.I.R. a été modifié et que désormais un extrait du jugement de condamnation devra être, dans les 3 jours de son prononcé et à la diligence du Procureur général et de son substitut, adressé au directeur de l'enregistrement et des domaines du domicile du contumax (M.B. du 1er octobre 1996, p.25363). ■

**PROBLEMES D'ARCHIVAGES ?
MANQUE DE PLACE ?**

VOTRE SOLUTION !

**Hays Information
Management**

Rue Picard, 32 - 1080 Bruxelles
Tél.: 02/427.71.23 - Fax : 02/420.66.86

André JOSTEN
Sprachendienst

**Le spécialiste de la traduction juridique
de et vers l'Allemand**

74, av. des Armures • 1190 Bruxelles
Tél.: 02/345.10.15 - Fax : 02/344.03.79



LA TOUR D'Y VOIR

A 5 minutes à pied du Palais de Justice, au cœur du Grand Sablon, le quartier des antiquaires et des peintres, sur le même trottoir que Wittamer, dans une chapelle du 14ième siècle

LE MIDI (12.00 à 14.30)	
Plat du jour + café	395-
+ entrée ou dessert	495-
+ entrée et dessert	595-
LE SOIR (19.30 à 23.00)	
Menu surprise (3 services)	695- + vin 920-
Menu prestige (6 services)	1.195- + vin 1.420-

Airconditioning / Capacité de 60 couverts / Fermé samedi midi et dimanche midi

Place du Grand Sablon, 8/9 1000 Bruxelles 1er étage Galerie « Les Vieux Sablons »
Tél. : 02/511 40 43 Fax : 02/511 00 78

Il était une fois
une jolie jeune fille qui, un jour,
lut quelque part que sur
la nouvelle 106 Sketch l'airbag, les absorbeurs
de chocs latéraux et le troisième feu stop
étaient de série.



**Nouvelle Peugeot 106.
On est vraiment prêt à tout pour elle.**

La première fois que l'on voit la nouvelle Peugeot 106, ça commence comme un conte de fées. Elle est belle, douée et elle a tout pour elle. Entre autres merveilles son équipement de série qui comprend aussi les vitres teintées et l'essuie-vitre arrière. Alors, pour elle, on est

prêt à affronter le grand méchant loup. Et quand on apprend que la nouvelle Peugeot 106 est disponible à partir de **348.000 Bcf*** (tvac) on se dit que même la fin de l'histoire est agréable à écouter.

106 
PEUGEOT

PEUGEOT. POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR.

* Prix au 09/04/96.

**PEUGEOT UCCLE DROGENBOS
FILIALE PEUGEOT**

106 
PEUGEOT

290, rue de Stalle • 1180 BRUXELLES • Tél. 02/333.33.33

Voyage en Afrique australe



Le contraste sera total avec l'arrivée à Jo'Bourg et le transfert au parc Mabula où nous pourrons observer les fameux " Big-Five " de la faune africaine dont le rhinocéros dont on sait qu'il s'agit malheureusement d'une espèce en voie d'extinction !

Ce sera notre premier contact avec l'Afrique profonde, noire, chaude et humide !

Ensuite, le Zimbabwe (ex-Rhodésie du Sud) et la découverte des chutes Victoria. Elles vous laisseront un souvenir inoubliable...

Enfin, le parc national Chobe au Botswana qui est exceptionnel par la densité de ses animaux et plus particulièrement de ses éléphants où il vous sera donné l'occasion unique de faire des safaris par piste et par eau et où nous logerons dans un site magnifique.

La santé :

Toutes les régions que nous traverserons connaissent d'excellentes conditions sanitaires même si un traitement préventif anti-paludien est conseillé (mais non obligatoire) pour le Zimbabwe et le Botswana.

Le climat :

Les saisons de l'hémisphère sud sont inversées par rapport à la Belgique, le voyage se déroulera donc en Automne; les journées pourront être relativement fraîches au Cap et au Zimbabwe et au Botswana, les grosses chaleurs seront évitées.

La moyenne des températures sera de l'ordre de 26° C et selon la nature de la saison, quelques pluies pourront encore se produire, généralement à midi et en fin de journée.

L'ensoleillement étant très vif, il sera recommandé de se protéger des coups de soleil !

Les repas :

Tous les repas prévus au programme et les cuisines locales - paradoxalement peu épicées - conviendront aux palais les plus difficiles.

Au Cap, les spécialités seront de poisson (et notamment le fameux Kingklip) ou l'autruche et dans les parcs, des buffets variés vous seront proposés.

Les bières sont excellentes comme les vins en ce compris quelques crus étonnants issus des vignobles zimbabwéens.

La Conférence du Jeune Barreau vous emmène sur les traces de Cécile Rhodes et de Livingston du point le plus méridional d'Afrique aux célèbres chutes du Zambèze en passant par la découverte des plus belles et intéressantes réserves animalières d'Afrique Australe.

Le célèbre animateur de télévision Nicolas Hulot qui a produit les émissions Ushuaia et Okavango et qui a voyagé dans le monde entier a déclaré à plusieurs reprises que le Zimbabwe et le Botswana, où nous vous emmènerons, sont ses deux plus belles expériences de contact avec une nature sauvage et préservée !

Nous vous invitons à les partager avec nous.

Bien que la publicité comparative soit interdite, nous pouvons vous assurer que le voyage qui vous est proposé est sensiblement meilleur marché que tout produit identique qui serait commercialisé par des tour-opérateurs en Belgique !

Nous avons voulu vous faire découvrir trois pays, quatre régions et plusieurs cultures différentes.

La région du Cap, ville exceptionnelle blottie au pied de la Montagne de la Table, sera celle d'une Afrique " blanche " mais devenue riche du métissage des populations noires et indiennes, d'une métropole en plein développement où la sécurité publique est assurée.

La découverte de cette région sera aussi celle des crus exceptionnels de Stellenbosch et de Paarl qui produit parmi les meilleurs Chardonnay du monde et un cépage unique au monde, le Pinotage, elle sera aussi celle de la mémoire des premiers pionniers hollandais et des Huguenots, chassés de France.

Le programme

vendredi 25 avril :

départ par vol régulier British-Airways vers Le Cap (dîner et nuit à bord).

samedi 26 avril :

Accueil par les représentants francophones de l'agence " La clé du Sud ".

Tour panoramique de la ville du Cap.

Continuations vers Hout Bay et déjeuner de poissons.

Transfert à l'hôtel Holiday Inn Garden Square (****) situé en centre-ville.

En fin d'après-midi, visite du Waterfont et dîner.

dimanche 27 avril

Tour de la péninsule du Cap.

Visite du jardin botanique de Kirstenbosch, de Groot-Constania (musée et constructions typiques dans le style "Cape-Dutch"), découverte de la colonie de pingouins de Simon's town.

Déjeuner.

Visite de la pointe du Cap et de la réserve naturelle du Cap de Bonne Espérance.

Retour par la route panoramique de Chapman's peak et le port de Hout Bay.

Croisière à l'île des Phoques.

Dîner libre et nuit à l'hôtel.

lundi 28 avril :

Visite de la route des vins en train à vapeur...

Cette excursion - réservée exclusivement au groupe - nous conduira au coeur des célèbres vignobles de la région du Cap (dégustation à bord).

Visite du domaine KWV, déjeuner sur l'herbe au domaine Bellingham.

Visite du village huguenot et du musée de Franschoek.

Dîner libre et nuit à l'hôtel.

mardi 29 avril :

Journée libre au Cap.

De nombreuses excursions peuvent être organisées sur place et

pour les autres " farniente " et " plage " ou " golf " seront au programme.

mercredi 30 avril :

Après le petit déjeuner, transfert vers l'aéroport et vol SAA 302 pour Johannesburg (arrivée 08.55 h).

Transfert via Pretoria au Parc Mabula.

Accueil au Mabula lodge et drink autour de la piscine (piscine, tennis, squash, sauna, gym, hippo pool).

En milieu d'après-midi, premier safari (3 heures) : au programme : lions, buffles, éléphants, rhinos, guépards, léopards, girafes, antilopes, etc..etc.).

Dîner et soirée africaine avec danses tribales.

jeudi 1er mai :

Avant le petit déjeuner, second safari.

Ensuite, repos à la piscine et déjeuner-buffet.

Troisième safari " sundowner "

Dîner et nuit au lodge.

vendredi 2 mai

Dernier safari matinal et après le petit déjeuner au champagne, retour à Johannesburg.

Transfert sur le vol SAA 040 pour Victoria Falls (arrivée 12.05 h) - Zimbabwe.

Transfert vers l'hôtel Elephant Hills (piscine, tennis, golf ...).

Déjeuner libre.

Visite des chutes selon le tempérament de chacun (à pied, rafting, canoë, hélicoptère, game-drives ...).

Dîner et nuit à l'hôtel.

Samedi 3 mai :

Journée libre à Victoria Falls.

Possibilité d'excursion jusqu'au Parc de Hwange (distant de 100 km).

Dîner et nuit à l'hôtel.

Dimanche 4 mai :

Transfert routier vers le Parc National Chobé au Botswana (80 km).

Déjeuner au bord de la piscine et installation au Cresta Mowana Safari Lodge, un des hôtels les plus extraordinaires au monde. Croisière-safari sur la rivière Chobé.

Dîner et nuit au lodge.

Lundi 5 mai :

Game-Drive matinal.

Déjeuner et matinée de détente au campement.

Après-midi, nouveau safari ou croisière.

Dîner d'adieu Braai - en plein air - dans le village africain.

Mardi 6 mai :

Dernier safari matinal.

Après le petit déjeuner, transfert vers Vic Falls.

Déjeuner libre.

Retour vers la Belgique via Harare ou Jo'Bourg par vol British Airways.

Mercredi 7 mai :

Arrivée à Bruxelles en début de matinée.

Le prix de ce voyage exceptionnel est fixé à 105.000 francs.

Il comprend : les transports aériens, l'hébergement (hotels **** ou *****) et les petits déjeuners, les repas prévus au programme, les excursions et safaris, les entrées dans les parcs, les transports routiers.

Il ne comprend pas les boissons, les dépenses à caractère personnel, les assurances annulation et les frais de visa (+/- 1.000 francs).



BRUYLANT

RUE DE LA RÉGENCE, 67 - 1000 BRUXELLES - TÉL. (02) 512 98 45 - FAX (02) 511 72 02

L'ÉDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DIFFUSEUR POUR L'EUROPE DE NOMBREUX OUVRAGES ÉTRANGERS, NOUS POUVONS EN
OUTRE COMMANDER PARTOUT DANS LE MONDE TOUS LES OUVRAGES JURIDIQUES.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

**Belgisch auteursrecht van oud naar
nieuw. — Le renouveau du droit d'auteur en
Belgique.** Frank GOTZEN (ed.).
ISBN 2-8027-0731-0. - 1996, 548 p., **3.700 F.**

Code pénal, par Françoise TULKENS et Marie-
Aude BEERNAERT.
ISBN 2-8027-0668-3. - 1995, 422 p., **850 F.**

**Le contrat de travail : aspects théoriques et
pratiques,** par Viviane VANNES.
ISBN 2-8027-0610-1. - 1996, 828 p., **4.900 F.**

Les drogues dans l'Union européenne. Le
droit en question, par André DECOURRIÈRE.
ISBN 2-8027-0669-1. - 1996, 381 p., **2.750 F.**

Le droit de la publicité, par Marlène LEROY et
Bernard MOUFFE.
ISBN 2-8027-0764-7. - 1996, 442 p., **3.200 F.**

**Droits et libertés de l'avocat dans la
Convention européenne des droits de
l'homme.** Note de recherche présentée pour
l'obtention du DEA de droit international, par
Séverine RUDLOFF.
ISBN 2-8027-0665-9. - 1995, 200 p., **1.850 F.**

L'embargo. — Het embargo. Actes de la jour-
née d'études du 1^{er} décembre 1995 organisée par
l'AEDBF Belgium.
ISBN 2-8027-0778-7. - 1996, 272 p., **2.180 F.**

La justice pénale et l'Europe, sous la direction
de Françoise TULKENS et Henri-D. BOSLY. Tra-
vaux des XV^{es} Journées d'études juridiques Jean
Dabin.
ISBN 2-8027-0719-1. - 1996, 542 p., **2.850 F.**

Manuel de droit communal, sous la direction
de Pierre LAMBERT. Tome II. — *La loi organique
des Centres publics d'aide sociale.*
ISBN 2-8027-0732-9. - 1996, 404 p., **2.950 F.**

Les sociétés et le patrimoine familial.
Convergences et confrontations. Actes de la
4^e journée d'études juridiques Jean Renaud.
Sous la direction de Jean-Louis RENCHON.
ISBN 2-8027-0794-9. - 1996, 444 p., **2.750 F.**

**Les succursales bancaires. — Bijkantoren
van banken.** Actes de la journée d'études du
9 mai 1995 organisée par l'AEDBF Belgium.
ISBN 2-8027-0762-0. - 1996, 308 p., **2.350 F.**

**Tables de mortalité. — Sterftetafels 1991-
1993,** par Guy LEVIE, en collaboration avec Fran-
çois et Damien LEVIE.
ISBN 2-8027-0789-2. - 1996, 272 p., **4.920 F.**

LES CODES BELGES

de Servais et Mechelynck

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en dix classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an

Collection complète : **21.500 F**

A jour au 1^{er} janvier 1996

Pour les étudiants, prix spécial de 9.000 F plus 3 mises à jour gratuites et par la suite 50 %
sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires, prix spécial de 17.500 F., 6 mises à jour avec 50 %
plus un abonnement d'un an à la « Pasicrisie belge ».



Portraits à l'aquarelle et à l'huile
 Tableaux sur commande
 Dessins
 Marcel Siraut *
 artiste peintre
 Parvis Sainte Alix 20 B²-6
 1150 Bruxelles Tél: 02/762.20.76

RECUEIL ANNUEL DE JURISPRUDENCE BELGE INFORMATISÉ

RAJBi - édition 1996

sous la direction de
 Jacques, Christian et Claude LEPAFFE

Toute la jurisprudence publiée de 1978 à 1995
 Plus de 150.000 sommaires de jurisprudence mais également
 les renvois aux articles de doctrine et aux recensions
 d'ouvrages parus dans les principales revues
 juridiques belges

Maintenant sur CD-ROM !
 Toute la sécurité et la richesse du Recueil annuel de
 jurisprudence belge associée à la simplicité
 et à la rapidité de la recherche sur CD-ROM.
 Le CD-ROM RAJBi version MAC/PC existe
 en version monoposte et en version réseau.

Offre de lancement

Licence monoposte	29.500 F
Prix de lancement jusqu'au 31 janvier 1997	26.800 F
Prix pour les abonnés à l'ouvrage Recueil annuel de jurisprudence belge	24.800 F

Prix TVA comprise, franco Belgique
 Autres possibilités : renseignements et prix sur demande

Disponible en janvier 1997



LARCIER

Rue des Minimes 39 • 1000 Bruxelles
 Tél. (010) 48.25.10 - Fax (010) 48.25.19



Poursuivi pour avoir outragé un policier qui s'apprêtait à le verbaliser, un automobiliste avait demandé d'être traité avec déférence lors de son interpellation, parce qu'il avait accompli son service militaire dans la gendarmerie.

Remarque du procureur narquois : «Dire que l'on a été gendarme lorsqu'on s'adresse à des policiers, ce n'est pas fait pour faciliter le dialogue...».

Aujourd'hui, moins que jamais, effectivement.

ECI

Omnes audi
quotidianu



Entendu dans un prétoire correctionnel.

Défendant son client homosexuel, un avocat gaffeur a eu cette phrase maladroite :

«Les homosexuels aiment se déguiser. En bûcheron... ou en gendarme, par exemple!».

Un ange est passé pendant que rougissaient les deux gendarmes chargés de maintenir l'ordre dans la salle d'audience.

Une telle tirade, par les temps qui courent, en plus ...

De l'apparence

En ces temps où l'impartialité magistrale se doit d'être apparente tout en étant également réelle, il est pourtant des comportements que la Cour de cassation n'apprécierait sans doute que très modérément.

Ainsi de ces substituts et avocats généraux qui pénètrent dans la salle d'audience avec les magistrats du siège et se retirent entre eux en chambre du conseil sitôt l'audience levée.

Ainsi de ces apartés d'audience entre magistrats assis et debout.

Ainsi de ces scènes que nous vivons au quotidien et qui parfois nous laissent un goût amer.

La sérénité de la Justice y gagne-t-elle réellement ce que l'apparence y perd ?

G.C.



Une remise n'est pas l'autre

Un avocat eu un jour le plaisir d'être impliqué dans un accident de la route. N'étant pas avocat pour rien, il était comme de juste dans son bon droit.

L'expertise de son véhicule eut donc lieu; on prit date pour les réparations.

La veille du jour convenu, le garagiste prévint l'avocat qu'en raison d'une action syndicale, efgétébénne comme il se doit, son atelier serait bloqué par un piquet de grève. Il fallut bien remettre les réparations à la première date utile, et donc à quinzaine.

Heureux le pays dont les garagistes n'ont pas encore accumulé l'arriéré de la justice; heureux le pays dont les garagistes préviennent les avocats avant de décréter la remise.

G.C.

Le saviez-vous ?

Bâtiment accessible au public par excellence, notre «Poelaert Palace» est donc l'un de ces lieux dans lesquels il fait si bon fumer la cigarette, le cigare voire même la pipe en toute illégalité, sous l'oeil pour une fois débonnaire - quant il n'est pas complice - des pandores de service.

Il est pourtant un endroit dont la fumée demeure bannie.

La petite salle du fond de notre buvette, affectueusement surnommée «stafhouderkot» en raison de sa position stratégique (tout près

du bar et de la machine à café) fait en effet office d'espace réserve aux non-fumeurs visé à l'article 3 de l'arrêté royal du 15 mai 1990 portant interdiction de fumer dans certains lieux publics.

Fumeurs fuyez donc cet antre d'air pur si vous ne voulez encourir les foudres des autorités et ayez la bonté d'éviter une amende administrative aux finances déjà bien rachitiques des Ordres français et néerlandais, co-exploitants de ce si sympathique débit de boissons.

G.C.

HOS

entur judicum
n referentes

De mise en état

L'usage du pli judiciaire n'est manifestement pas encore entré dans les habitudes du jeune barreau lorsqu'il s'agit d'inviter à participer à un recyclage scientifique. C'est donc dans la salle des audiences solennelles de la cour d'appel dont les stalles étaient combles mais le parterre vide que Pierre Corvilain, maître d'oeuvre de cette grand-messe du Code judiciaire, ouvrit la séance.

Après les exposés aussi clairs (ce qui pour certains intervenants constituait une performance) que brillants de Jacqueline Linsmeau, Eric Boigelot, Jacques Englebert et Christian Panier, plus aucun des participants ne prendra plus le 747 pour un avion de ligne aux heures de décollage approximatives, le 803 pour le dernier-né des usines Peugeot ni le 751

pour un apéritif à consommer sans modération.

On murmure même que certains découvrirent à l'occasion des heureuses interventions de Marc Wagemans certaines règles de notre déontologie dont ils ne soupçonnaient pas l'existence - et sans doute leurs adversaires s'en réjouiront-ils.

La séance fut levée avec plus d'une heure et quart de retard sur l'horaire prévu, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes pour une après-midi d'étude au cours de laquelle il fut souvent question de délais prescrits à peine de forclusion et d'écartement d'office des débats de conclusions déposées ou communiquées tardivement.

G.C.



Il m'est arrivé souvent, ces dernières semaines, de traîner le mardi ou le vendredi midi au Palais de Justice. Non que je m'esbaudisse à n'en plus pouvoir devant les envolées architecturales de l'enfant Poelaert. Non que je tente désespérément de m'imprégner de la verve de nos éminents prédécesseurs, dont les mots semblent encore résonner dans les interstices des salles d'audience. Non plus que je parte avidement à la recherche d'une nouvelle stagiaire égarée dans les couloirs des sous-sols, où vieillissent d'inutiles pièces à conviction. Rien de tout cela.

En vérité, ma démarche, ces

midis-là, est d'un modernisme désarçonnant... J'informatique. Je souris, je clavière, je lexnète, j'imprime. Sous les (heureux) auspices de gourous rôdés à l'ésotérisme informatique, je passe une heure ou deux dans ce havre qu'est le Secrétariat de la Conférence. Nous nous retrouvons, avec six ou sept confrères, autour d'une grande table ronde. Et, après avoir bâfré un sandwich, nous apprenons à acheter un ordinateur sans confondre les kilobites avec les mégahertz, à utiliser un logiciel sans le prendre pour un fichier ou un répertoire, à taper une lettre en cessant de croire que ce «machin» n'est qu'une machine à

écrire silencieuse, etc. Nous terminons même en skiant sur LEX NET. Quoi de plus beau que la technique quand on peut la comprendre et la dominer?

Le Jeune Barreau vous offre tout cela - et bien plus encore - pour un prix tout à fait modique. Vous pouvez même, si vous êtes timide ou si vous avez peur de dire des inepties informatiques devant des inconnus, constituer votre propre groupe. Je n'ai vu, en quittant mes confrères ces midis-là, que des visages radieux de nouveaux informaticiens en herbe. Chaudement recommandé...

H.D.

Il n'est pas une audience pénale - pourquoi seulement pénale d'ailleurs? - sans que l'on évoque de part et d'autre de la barre la sacro-sainte jurisprudence édictée par la Cour de cassation.

Mais doit-on prendre les arrêts de cette haute juridiction pour paroles d'évangile? Ce n'est pas l'avis d'un très terrien plaideur qui a tenu à relativiser les choses: «des arrêts de la Cour, c'est comme le bon vin, il y a de bonnes et de mauvaises années...».

Sans conteste l'avocat ne manquait pas de corps.



FOURNITURES DE BUREAU



12.000 références
dans les plus grandes marques disponibles
en notre magasin ou livrables chez vous
endéans les 48 heures.

Les registres : Notre spécialité !

Plus de 60 tracés différents dans 20 formats.
Sans oublier les modèles spéciaux, répertoires notariaux,
actionnaires, registres du personnel.

DEMANDEZ-NOUS NOTRE CATALOGUE

New NIAS

Rue Capitaine Crespel, 2-4 - 1050 Bruxelles
Tél. 02/512.12.17 ou 512.71.51
Fax: 02/512.38.57

Services aux entreprises en difficulté

Redressement

Cession

Liquidation

La loi du 13 avril 1995 a profondément réformé le régime de liquidation des sociétés commerciales. Ainsi par exemple, une situation active et passive, un rapport de contrôle de même qu'un rapport justificatif des organes sociaux sont désormais requis.

C'est dans ce contexte de responsabilité accrue du liquidateur que notre société a été créée, sous la tutelle d'un ancien du Barreau spécialisé depuis dix ans dans le diagnostic et la restructuration d'entreprises en difficulté.

Nous proposons une **assistance à la gestion de crise ou à la liquidation**, voire une prise en charge complète, y compris sous forme de mesures de redressement, de cession d'actifs ou d'activités, de sursis de paiement ou de liquidation volontaire.

Morel & Cy

Société privée à responsabilité limitée

Rue Tenbosch 85 (B.38)
B-1050 Bruxelles

Tel.: 02/757 61 71
Fax : 02/759 61 64



PUBLICATIONS DES
FACULTÉS UNIVERSITAIRES
SAINT-LOUIS

Bd du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Collection "DROIT"

Derniers titres parus

COLLECTION GÉNÉRALE

- 66** *Droit et démocratie*
Réflexions sur la légitimité du droit dans la société
démocratique, Philippe GERARD - 1995 (328 p.) (950 FB).
- 68** *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en
droit public belge*
Hugues DUMONT, volume 1 : De 1830 à 1970, (603 p.)
(3.000 FB), volume 2 : De 1970 à 1993, (606 p.) (3.000
FB), 1995 (les 2 volumes : 5.000 FB)
- 71** *Quel avenir pour le droit de l'environnement ?*
Sous la direction de François OST et Serge GUTWIRTH,
1996 (486 p.) (1.800 FB)

NOUVEAUTÉ

- 72** *Droit négocié, droit imposé ?*
Sous la direction de Philippe GÉRARD, François OST et
Michel van de KERCHOVE, 1996 (703 p.) (2.300 FB)

COLLECTION "PRECIS"

- 1** *Précis de méthodologie juridique*
Les sources documentaires du droit, Axel de THEUX, Imre
KOVALOVSKY, 1995 (561 p.) (750 FB)

COLLECTION "TRAVAUX ET RECHERCHES"

- 30** *Malades mentaux et incapables majeurs. Emergence
d'un statut civil*
Publié sous la direction de Isabelle BRANDON, Guy
BENOÏT et Jean GILLARDIN, 1994 (544 p.) (900 FB)
- 31** *L'expertise*
Publié sous la direction de Jean GILLARDIN et Pierre
JADOUL, 1994 (245 p.) (1.200 FB)
- 33** *Sols contaminés, sols à décontaminer*
Sous la direction du Cèdre et du Seres, 1996, (400 p.)
(1.400 FB)
- 34** *Les missions des centres d'aide sociale. Questions
d'actualité.*
Sous la direction du Cèdre et du Seres, 1996, (200 p.) (700
FB)

TELEPHONE : 02/211.78.94

TELECOPIEUR 02/211.79.97

CCP : 000-0326393-85



Programme de la rentrée

Voici, comme annoncé dans le précédent périodique " La Conférence ", le très attendu programme de la rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.

Jeudi 9 janvier 1997

14.30 h : colloque " L'organisation mondiale du commerce et le barreau "

Vendredi 10 janvier 1997

11.00h : cérémonie d'anniversaire de l'asbl Avocats sans Frontières (palais de justice).

15.15h : cérémonie d'hommage aux morts des deux guerres (en robe d'avocat).

15.30h : séance solennelle de rentrée en la salle des audiences solennelle de la Cour d'appel au palais de justice (en robe d'avocat).

Me Nathalie Dumont prononcera le discours de rentrée : " Entre femme et loups "

19.30h : Dîner de gala aux Halles de Schaerbeek (cravatte noire)

22A rue Royale Sainte Marie 1030 Bruxelles

P.A.F. : stagiaires : 2.500 francs

membres : 2.750 francs

non membres : 2.900 francs

à verser au compte n°953-0181713-01

Afin d'éviter toute lenteur à l'entrée, il est instamment conseillé de venir retirer ses places dès le mercredi 7 janvier 1997 au secrétariat du jeune barreau.

SPÉCIAL RENTRÉE

La commission administrative du jeune barreau se plie en quatre pour vous permettre de vivre une soirée de rentrée inoubliable. Depuis longtemps, vous rêviez de valser avec un bâtonnier, de danser des slows languoureux dans les bras de votre chef de colonne, de danser des rocks endiablés avec Monsieur Destrijcker.

Aujourd'hui, c'est possible !

Il vous suffit de découper ce bon et de le retourner daté et signé au secrétariat de la conférence du jeune barreau qui le transmettra à la personne intéressée pour suite utile.



je soussigné(e)

- désire danser
- un rock
- une valse
- un tango
- un pogo
- un jerk

avec

M./Mme le Bâtonnier

M./Mme. le Président

M./Mme le Substitut

Me

M. le Ministre

Activités

Grande conférence Marie-France Botte (le retour)

16 janvier 1997 à 20h

Palais de justice de Bruxelles

Suite à des événements indépendants de sa volonté et qui ont été relatés à suffisance dans la presse, Marie-France Botte a dû annuler la grande conférence qu'elle devait donner le 17 octobre dernier.

Ce ne devait être que partie remise.

Nous aurons le plaisir de l'entendre le 16 janvier prochain au Palais de justice.

Palais littéraire : Hippolyte Wouters

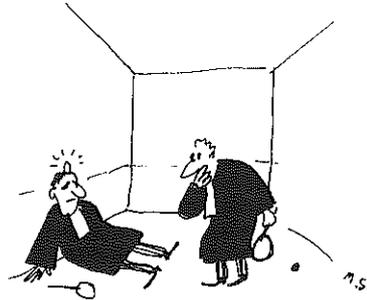
23 janvier 1997

Palais de justice de Bruxelles

«L'esprit Toqueville».

Place à l'éloquence : la parole est à Mme Hippolyte Wouters, scrabbleur de génie et orateur de talent.

Tournoi de squash



Samedi 1er février 1997

Brussels Squash Rackets Club,
42, avenue Dupuich à Uccle

Inscriptions auprès de Me Danielle Byl (tél. : 344.77.29 - fax : 347.37.85) au plus tard le vendredi 24 janvier 1997.

Renseignements auprès de Me Florence Heenen (tél. : 345.91.83 - fax. : 344.51.81).

participation aux frais :

1.500 francs pour les joueurs

1.100 francs pour les non-joueurs et les stagiaires de première année.

Ce montant comprend le tournoi classique, le "plate", le tournoi surprise, le buffet, le vin et la soirée dansante qui suivra la remise des prix.

Il est à verser au compte n°953-0181713-01 de la Conférence du jeune barreau au moment de l'inscription. Le tournoi est ouvert à tous les destinataires du présent périodique.

Mini-recyclage : " le rôle de l'avocat dans l'expertise "

Mardi 4 février 1997

Palais de justice de Bruxelles

par Me Guy Block et Madame Louise-Marie Henrion, Présidente du Tribunal de commerce de Bruxelles

P.A.F. : 300 francs membres - 500 francs non-membres

Nuit des commissaires

28 février 1997

Lieu à préciser

réservé aux anciens et actuels commissaires ainsi que les anciens et actuels revuistes.

Formation continue en informatique

Depuis fin octobre, la Conférence du jeune barreau organise des séances d'initiation (niveau 1) et/ou de perfectionnement (niveau 2) à l'informatique: explication du matériel, principaux logiciels, critères d'achat, conseils pratiques, LEXNET...

Un ou deux midis par semaine, de 12h15 à 14h30

Par groupes de 8 pers. max (possibilité de constituer son propre groupe)

Inscriptions et renseignements au Secrétariat

P.A.F.: 150 F (500 F non-membres), comprenant un sandwich

Avec la Collaboration de CITBANK et LEXNET

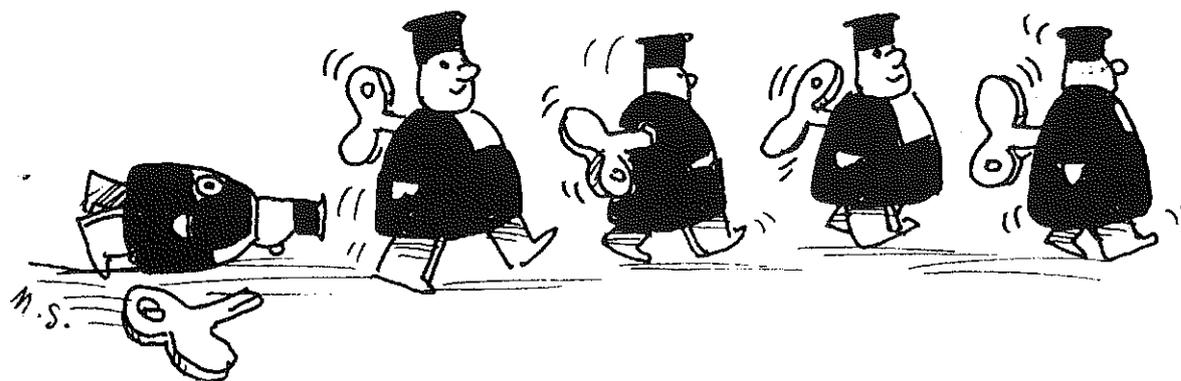
Mini-recyclage : les droits de succession

Jeudi 6 mars 1997 à 12h30

Palais de justice

par Me Thierry Afschrift

P.A.F. : 300 francs membres - 500 francs non-membres



«L'interdépendance des contrats»

Vendredi 21 mars 1997

En collaboration avec le VLAAMS PLEITGENOOSTSCHAP et l'ASSOCIATION BELGE DES JURISTES D'ENTREPRISES

Les informations utiles suivront.

Agenda 1996-1997

Janvier 1997

- vendredi 10 : Rentrée judiciaire
- jeudi 16 : Grande conférence Marie France Botte
- jeudi 23 : Palais littéraire Hippolyte Wouters

Février 1997

- samedi 1 : Tournoi de squash
- mardi 4 : Mini-recyclage : " le rôle de l'avocat dans l'expertise "
- vendredi 28 : Nuit des commissaires

Mars 1997

- jeudi 6 : Mini-recyclage : les droits de succession
- vendredi 21 : «L'interdépendance des contrats»

Petites informations

Grande revue du jeune barreau : La Conférence recrute

Vous vous sentez une âme et un cœur de musicien ? d'auteur ? d'acteur ?

Vous souhaitez participer activement à la grande revue de la conférence du jeune barreau de Bruxelles, en juin 1997. N'hésitez pas à vous faire connaître par écrit ou par téléphone, au Président, Marc DEMARTIN.

Adressographes

La Conférence du jeune barreau possède des adressographes complets, et mis à jour régulièrement, de l'ensemble de ses abonnés, ainsi que de l'ensemble des avocats du Barreau de Bruxelles. Ces adressographes sont mis à la disposition de tous et à des conditions avantageuses pour les membres en règle de cotisation. Ne manquez pas de les utiliser, pour vos changements d'adresse notamment. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de la Conférence (tél. 02/508.66.43 de 9 à 12h).

Petites annonces dans «La Conférence»

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez vendre un bureau, le mettre en location, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard six semaines avant notre date de parution, soit avant le 15 juillet (numéro de septembre), le 15 septembre (numéro de novembre), le 15 novembre (numéro de janvier), le 15 janvier (numéro de mars), le 15 mars (numéro de mai).

Prix exclusivement réservé aux avocats : 750 FB pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

Articles à publier dans «La Conférence»

Vos articles et vos suggestions sont les bienvenus. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs nous serions heureux de publier votre contri-

bution. Merci de contacter à cet égard, de préférence par courrier ou par téléfax, Me Gérard KUYPER (tél. 02/675.30.30 - Fax : 02/675.30.31).

Groupements et associations

La Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressé par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président, Me Michel VLIES (tél.02/217.39.90-Fax: 02/218.06.72)

Cercle Marin

La tribune du Cercle Marin est ouverte à tous les jeunes avocats souhaitant parler d'un sujet de leur choix, que celui-ci soit juridique, littéraire, culturel, scientifique... ou humoristique.

Elle sera animée, cette année, par Me Florence HEENEN (tél. 02/345.91.83 - Fax : 02/344.51.81) et Me Cédric VERGAUWEN (tél. 02/345.18.15 - Fax : 02/345.82.78).

Palais littéraire et artistique

Le Palais littéraire et artistique donne la parole à tous ceux et celles qui désirent faire connaître une œuvre ou un artiste. Comme par le passé, la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles serait heureuse d'accueillir des orateurs appartenant au monde judiciaire et disposés à nous dévoiler leurs talents de critiques d'art ou d'artistes... Toute personne intéressée est priée de prendre contact à ce propos avec Me Cédric VERGAUWEN (tél. 02/345.18.15 - Fax : 02/345.82.78).

A LOUER, Place Stéphanie

Bureau pour profession libérale, à louer dans maison de maître rénovée, 1^{er} étage 128 m² chauffage individuel pas de charge libre le 1^{er} janvier 1997

40.000F/mois + possibilité de parking

Pour renseignements : Tél. : 02/512.31.88

DELVAUX

met en location

200 m2 de bureaux

sis 27, Bd. de Waterloo à 1000 Bruxelles
Pour de plus amples renseignements veuillez contacter

Helga COSYNS - 02 738 00 40

BUREAU À LOUER

ensemble de un à cinq bureaux à louer, avenue de Broqueville 116. Plateau, parquet, superbe salle de réunion, possibilité réception téléphonique commune. Tél. : 772.87.50. Cabinet d'avocats

Le télétravail offre la solution rapide et très bon marché à vos problèmes de dactylo.

Pour seulement 20 FB. LA PAGE

le serveur vocal 420.70.92 est à votre disposition 7 jours sur 7 pour recevoir vos dictées,

les documents sont renvoyés sur votre PC dans la journée par modem ou E-mail (Internet).

Appelez et recevez les informations complémentaires.

Dans une maison entièrement rénovée,

trois avocats

cherchent encore

un ou deux confrères

pour partager

les locaux et l'infrastructure :

loyer 10.000 francs/mois.

Collaboration F et/ou N envisageables.

Pour tous renseignements : 411.72.52.

Avocats, 45 ans et plus

avenue Louise

cherche

autre(s) avocat(s) locataire(s)

loyer avantageux : 16.000 F.

possibilité de collaboration

lignes téléphoniques, photocopieuse et

telefax, nombreux parkings, etc...

avec possibilité de participation

S'adresser exclusivement au 640.29.74

ou encore par telefax : 640.93.12.

Agenda des fournisseurs et services spécialisés

N°1
La Conférence

LOGICIELS SPÉCIALISÉS

CICERO
LawPack

N°1 des logiciels pour avocats
Voir annonce p. 8

INFORMA Europe
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvertem
N° vert : 0800 91 080
Fax : 02/272.03.85



APPLICATIONS
AVOCATS - HUISSIERS DE JUSTICE

Tél. : 071/30 22 06 • Fax : 071/30 58 59
Tél. et Fax : 02/721 42 58

TRADUCTEURS JURÉS



CompuServe 101661.2777

101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. : 02/735 55 95 • Fax : 02/733 67 28
Modem : 02/732 00 67

AISE **MEMLEX**
CENTER (AVOCATS)

DOS • NOVELL • WINDOWS • OS/2

Rue de Taillis-Pré, 36
6200 Châtelineau
Tél. : 071/38 90 05 • Fax : 071/38 09 07



La solution informatique
pour la gestion de votre cabinet d'avocat

Pyramique SA
60c Avenue de la Toison d'Or • 1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 54 76



TRANSLATION CENTER

Avenue Louise 149/24 • B 1050 Bruxelles
Tél. : 02/535 74 44 • Fax : 02/535 75 75
Modem : 02/535 76 40

APPAREILS DE DICTÉE

DICTEE
CENTER
R. Sakellario



88a Chaussée de Charleroi
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 47 65 • Fax : 02/534 10 74

DOCUMENTS EXCHANGE

Hays Document
Exchange

32 Rue Picard • 1080 Bruxelles
Tél. : 02/420 41 11 • Fax : 02/420.72.77

ARCHIVAGE

Hays Information
Management

32 Rue Picard • 1080 Bruxelles
Tél. : 02/427 71 23 • Fax : 02/420 66 86

FOURNITURES DE BUREAUX

S.A. ODENDHAL

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512 13 83 • Fax : 02/511 42 93

TRAITEURS

LES FRERES
DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02/736 00 40 • Fax : 02/736 67 00

RESTAURANTS



4-6 Rue de l'Épée (Pl. Bruegel)
1000 Bruxelles
Tél. : 02/511 76 39

RALIER

Accessoires toutes marques

Toners laserprinters - Fax et copieurs
125 Rue Potaarde
1082 Bruxelles
Tél. : 02/469 03 33 • Fax : 02/469 02 80



134 Rue des Carmélites
1180 Bruxelles
Fax : 02/343 42 03

La Cuisine
au Beurre



2a Rue du Faucon
1000 Bruxelles
Tél. : 02/502 19 81

SEREZ-VOUS L'AVOCAT BRANCHÉ?



LEXNET® est un service de communication réservé aux professions juridiques en Belgique.

- Messagerie électronique
- Des forums de conversations
- Une adresse internet mondiale

Comment vous connecter ?

Contactez :

LEXNET s.a.

Av. Ducpétiaux, 53A B-1060 Bruxelles
Tél. (32) 2 534 85 03
Fax. (32) 2 534 42 43

LEX net

ou bien contactez le secrétariat de la Conférence.



HET VLAAMS PLEITGENOOTSCHAP
BIJ DE BALIE TE BRUSSEL

CITIBANK

Illustrations par
Siraut